|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2019/4 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale20 novembre 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt-quatrième session**

Genève, 29-31 janvier 2019

Point 4 a) de l’ordre du jour provisoire

**Examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième
Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » :
Développement de l’économie verte et dépollution de l’atmosphère,
y compris les activités de l’Équipe spéciale GREEN
et des centres régionaux pour l’environnement**

 Mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen
pour une économie plus respectueuse de l’environnement
et de l’Initiative de Batumi pour une économie verte

 Rapport du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, 8‑10 juin 2016), les ministres ont approuvé le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement et ont accueilli avec satisfaction l’Initiative de Batumi pour une économie verte, qui constitue un ensemble d’engagements volontaires destinés à concrétiser le Cadre stratégique (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 5). Pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces instruments, les ministres ont demandé au Comité des politiques de l’environnement de procéder en 2018 à un examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence (ibid., par. 16). |
| À la suite de la demande formulée par le Comité à sa vingt-troisième session (ECE/CEP/2017/5, par. 46 et ECE/CEP/2017/16, par. 22), et sur la base des réponses reçues des parties prenantes, le Secrétariat a élaboré le présent aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement et de l’Initiative de Batumi pour une économie verte. Ce document a pour objet de faciliter les débats du Comité au cours de l’examen à mi‑parcours des principaux résultats de la Conférence de Batumi, à l’occasion de la vingt‑quatrième session du Comité. |
|  |

 Introduction

1. Depuis 2009, le Comité des politiques de l’environnement de la CEE travaille sur la question de la transition vers une économie plus respectueuse de l’environnement, en tant que moyen de promouvoir le progrès économique tout en garantissant durabilité environnementale et équité sociale. Le secrétariat de la CEE, conjointement avec le PNUE et en coopération avec l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d’autres organisations actives dans la région, soutient les travaux du Comité sur l’économie verte, qui sont considérés comme une approche prometteuse du développement durable.

2. L’un des principaux résultats est l’approbation par les ministres réunis pour la huitième Conférence « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, 8‑10 juin 2016) du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement, un mécanisme fondé sur le volontariat, qui permet de soutenir les efforts déployés par les pays pour passer à une économie verte tout en contribuant à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs. Le Cadre stratégique devrait aider les ministres de l’environnement à initier et à maintenir un débat sur le passage à l’économie verte dans leurs gouvernements respectifs et, au bout du compte, à créer un processus interministériel pour réaliser un tel programme en faisant intervenir les principaux groupes d’intérêt, notamment le grand public et le secteur privé.

3. À Batumi, les ministres ont aussi lancé l’Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E), porteuse d’engagements pris à titre volontaire en vue de donner concrètement effet au Cadre stratégique jusqu’en 2030. Ils ont encouragé les pays et autres parties prenantes à honorer les engagements pris au titre de cette initiative pour faciliter la transition vers une économie verte. À ce jour, 124 engagements ont été soumis par 27 pays et 13 organisations chefs de file[[1]](#footnote-2). Les pays ayant pris de tels engagements sont ceux-ci : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine. Les organisations sont, entre autres : la Fondation Cittadellarte‑Pistoletto ; la CEE ; l’ECO-Forum européen ; la Plateforme de connaissances pour une croissance verte ; the Group of Friends of Paragraph 47 ; the Interstate Commission on Sustainable Development of the International Fund for Saving the Aral Sea ; le Réseau international pour l’élimination des POP (IPEN) ; the International Resource Panel ; l’OCDE ; le Centre régional pour l’environnement du Caucase (CRE‑Caucase) ; le Centre régional pour l’environnement de l’Asie centrale (CAREC) ; le Centre régional pour l’environnement en Europe centrale et orientale ; et le PNUE. L’initiative reste ouverte à l’adhésion d’autres parties prenantes.

4. Les actions en faveur desquelles les pays et organisations se sont engagés dans le cadre de l’Initiative de Batumi pour une économie verte sont disponibles sur le site Web de la CEE[[2]](#footnote-3) ; les engagements bénéficient en outre de l’appui de la Plateforme de connaissances pour une croissance verte[[3]](#footnote-4), conformément à la demande des ministres à Batumi (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 5).

5. À sa vingt-troisième session (Genève, 14‑17 novembre 2017), le Comité des politiques de l’environnement a décidé que, pour appuyer l’examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et de l’Initiative de Batumi pour une économie verte, il inviterait les parties prenantes à faire rapport sur les avancées réalisées dans l’application de leurs engagements au titre de l’Initiative de Batumi en utilisant le modèle établi par le secrétariat et le PNUE en consultation avec le Bureau du Comité. Sur la base des rapports ainsi établis, le Secrétariat a été chargé de dresser, conjointement avec le PNUE et avec l’appui d’un consultant, un rapport d’examen à mi-parcours (ECE/CEP/2017/5, par. 46 et ECE/CEP/2017/16, par. 22).

6. Un questionnaire a été établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité et le PNUE. L’outil en ligne « Examen à mi-parcours du processus Un environnement pour l’Europe : enquête sur la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du processus BIG-E », mis au point par le Secrétariat, a été lancé le 13 avril 2018. Le Secrétariat s’est également efforcé d’approcher non seulement les membres du Comité, mais aussi les points de contact désignés pour les engagements volontaires.

7. Le présent rapport a été établi par le secrétariat sur la base des réponses au questionnaire reçues des parties prenantes jusqu’en novembre 2018 ; toute mention de « l’enquête » s’entend ici des réponses reçues, sauf indication contraire. Le rapport fait la synthèse des réponses reçues de 23 pays (Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Ukraine) et de 8 organisations (la CEE, la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, l’Interstate Commission on Sustainable Development, l’International Resource Panel, l’OCDE, le Centre régional pour l’environnement de l’Asie centrale, le Centre régional pour l’environnement du Caucase et le PNUE). Il reflète les progrès réalisés dans 96 (77 %) des 124 engagements volontaires, présentés à l’Initiative de Batumi pour une économie verte.

8. Le rapport résume les progrès accomplis et formule des observations qui pourraient être utiles pour illustrer les caractéristiques et les tendances des approches nationales agrégées au niveau régional. Il prend également en compte les points de vue exprimés quant à l’utilité de l’Initiative de Batumi. Les tableaux et graphiques qui illustrent quelques-unes des principales conclusions sont présentés en annexe.

 I. Vue d’ensemble des progrès accomplis dans la mise
en œuvre des engagements pris dans le cadre
de l’Initiative de Batumi pour une économie verte

 A. Méthode utilisée et portée de l’enquête

9. Le présent rapport analyse les 124 engagements pris à ce jour dans le cadre de l’Initiative de Batumi pour déployer des actions allant dans le sens de l’économie verte[[4]](#footnote-5), de manière à faire ressortir les caractéristiques et les tendances observables dans les approches régionales qui tendent vers ce but. Il contient également une évaluation de l’état actuel de la mise en œuvre des engagements.

10. La méthodologie de l’examen est fondée sur l’approche structurée du Cadre stratégique et sur l’Initiative de Batumi. Le Cadre stratégique définit les trois principaux objectifs à atteindre, divisés en neuf domaines d’intervention intégrés énonçant les priorités à respecter pour atteindre les trois objectifs (fig. I). Dans le cadre de l’Initiative de Batumi pour une économie verte, en soumettant une proposition d’engagement volontaire, les parties prenantes doivent fournir des informations détaillées sur plusieurs aspects, notamment mais pas exclusivement sur le(s) domaine(s) d’intervention correspondant à l’action menée, le type d’action menée, les secteurs économiques visés, et les ODD et leurs cibles, à la réalisation desquels l’action considérée pourrait contribuer (fig. II).

# Figure I**Le Cadre stratégique en bref**



*Source*: ECE/BATUMI.CONF/2016/6.

# Figure II

# **Les actions pour une économie verte en bref**



**Actions pour une économie verte**

Instruments juridiques, réglementaires et politiques

**Secteurs** Agriculture, Sylviculture, Pêche, Énergie, Industries extractives, Industrie manufacturière, Transports, Eau, Déchets, Tourisme, Logement
et Bâtiment

**Villes**

**Ensemble
de l’économie**

Instruments d’information,
fondés sur l’éducation,
de renforcement des capacités
et d’application volontaire

Instruments économiques
et budgétaires

*Source*: ECE/BATUMI.CONF/2016/6.

11. L’évaluation de l’état d’avancement de la mise en œuvre des engagements se fait sur la base des données recueillies au moyen de l’enquête. Comme recommandé par le Comité et le Bureau, le questionnaire de l’enquête était concis, ne comportant que quelques questions relatives à chaque engagement, à quoi il fallait répondre en cochant une case. L’enquête abordait séparément la question de l’utilité de l’Initiative de Batumi.

12. Pour compenser cette simplification voulue, les répondants avaient la possibilité de commenter largement leurs réponses. Ces commentaires, qui informent utilement sur les défis à relever et sur les leçons tirées de l’application pratique de l’approche en faveur de l’économie verte, n’ont pas été intégrés au présent document par souci de ne pas le rendre trop long. Le secrétariat en a cependant fait un document distinct (document d’information no 9)[[5]](#footnote-6), qui constitue un complément essentiel au présent rapport.

 B. Analyse de l’état d’avancement des engagements pris au titre
de l’Initiative de Batumi pour une économie verte

 Rappel

13. Les 124 engagements soumis par 27 pays et 13 organisations à l’Initiative de Batumi pour une économie verte reflètent l’intérêt considérable des parties prenantes pour l’Initiative. Les 27 gouvernements participants représentent près de la moitié (48 %) des membres de la CEE et 60 % des États membres ayant participé à la Conférence de Batumi. La plupart des engagements ont été soumis avant ou pendant la Conférence ; plusieurs parties prenantes, gouvernements ou autres, ont fait connaître leurs engagements après la Conférence, augmentant ainsi leur nombre de 23 % (de 101 à 124) et le nombre de parties prenantes de 17 % (de 34 à 40).

14. On observe une répartition géographique relativement équitable des gouvernements participants, avec 18 États membres de l’Union européenne, 1 pays d’Europe occidentale non membre de l’Union européenne, 3 pays d’Europe orientale (hors Union européenne), 2 pays du Caucase et 3 pays d’Asie centrale (annexe, fig. I). Les deux sous-régions dont l’absence s’est particulièrement fait sentir sont l’Europe du Sud-Est (hors Union européenne) et l’Amérique du Nord.

 Domaines d’intervention[[6]](#footnote-7)

15. La répartition de 124 engagements entre les trois grands objectifs et les neuf domaines d’intervention s’y rattachant offre un aperçu intéressant des approches régionales (annexe, fig. II). Onze engagements sont qualifiés par les parties prenantes de « primordiaux » ; tous les autres s’inscrivent dans un ou plusieurs domaine(s) d’intervention rattaché(s) aux trois objectifs. Dans cette volée majoritaire d’engagements, les domaines d’intervention relevant de l’objectif II, « Renforcement du progrès économique » sont cités dans 76 engagements (61 %)[[7]](#footnote-8). L’objectif III « Amélioration du bien-être humain et de l’équité sociale », est le moins souvent mentionné, avec seulement 36 engagements (29 %). Cinquante et un engagements (41 %) visent des domaines d’intervention relevant de l’objectif I, « Réduction des risques environnementaux et de la pénurie de ressources ».

16. Un examen approfondi des domaines d’intervention montre que le thème de l’écologisation des modes de production et de consommation (domaines d’intervention II.5 et II.4) occupe partout une place importante, tout spécialement dans les engagements pris par les gouvernements. Le domaine d’intervention III.7, « Emplois verts et décents », est le moins souvent cité, suivi de près par le domaine II.6, « Commerce vert et équitable ». Si l’on s’en tient au nombre de fois où les domaines d’intervention sont cités, le classement est le suivant :

a) **Domaine d’intervention II.5** (Développer un capital physique non polluant pour des modèles de production durables) − 49 engagements, dont 37 émanant de gouvernements ;

b) **Domaine d’intervention II.4** (Orienter le comportement des consommateurs vers des modes de consommation durables) − 42 engagements, dont 29 émanant de gouvernements ;

c) **Domaine d’intervention I.2** (Promouvoir l’internalisation des externalités négatives et l’utilisation durable du capital naturel) − 32 engagements, dont 16 émanant de gouvernements ;

d) **Domaine d’intervention I.1** (Améliorer la mesure et la valorisation du capital naturel) − 25 engagements, dont 12 émanant de gouvernements ;

e) **Domaine d’intervention III.9** (Promouvoir la participation du public et l’éducation au développement durable) − 19 engagements, dont 9 émanant de gouvernements ;

f) **Domaine d’intervention III.8** (Améliorer l’accès aux services, à une vie saine et au bien-être) − 17 engagements dont 10 émanant de gouvernements ;

g) **Domaine d’intervention I.3** (Renforcer les écosystèmes et les services écosystémiques dans le cadre de l’infrastructure écologique) − 16 engagements, dont 9 émanant de gouvernements ;

h) **Domaine d’intervention II.6** (Promouvoir un commerce vert et équitable) − 14 engagements, dont 7 émanant de gouvernements ;

i) **Domaine d’intervention III.7** (Augmenter le nombre d’emplois verts et décents tout en développant le capital humain requis) − 12 engagements, dont 6 émanant de gouvernements ;

j) **Actions primordiales** – 11 engagements, dont 8 émanant de gouvernements.

17. Les trois objectifs sont dans une large mesure centrés sur l’environnement (objectif I), l’économie (objectif II) et le social (objectif III). La tendance marquée à citer le volet économique dans les engagements est encore plus prononcée dans les engagements pris par les gouvernements : sur 87 engagements, l’objectif II est cité dans 57 d’entre eux (66 %), l’objectif I dans 28 (32 %) et l’objectif III dans 19 (22 %). Il n’en va pas de même dans les engagements pris par d’autres parties prenantes que les gouvernements. Sur 37 engagements, l’objectif I tient la tête avec 23 engagements (62 %), contre 18 pour l’objectif II (49 %). Ici aussi, l’objectif III est le moins souvent cité, même s’il n’est pas loin derrière, avec 17 engagements (46 %). Le groupe des parties prenantes non gouvernementales est un groupe hétérogène et relativement petit, de sorte qu’une tentative de ventilation plus poussée serait peu utile.

 Types d’actions[[8]](#footnote-9)

18. Passer en revue les différents types d’actions entrant en ligne de compte dans les 124 engagements faisant l’objet de l’Initiative révèle encore une autre facette des approches qui caractérisent la région de la CEE (annexe, fig. III) :

a) **Instruments juridiques, réglementaires et politiques** − 64 engagements, dont 55 émanant de gouvernements ;

b) **Instruments économiques et budgétaires** − 29 engagements, dont 27 émanant de gouvernements ;

c) **Instruments d’information, fondés sur l’éducation, de renforcement des capacités et d’application volontaire** − 74 engagements, dont 41 émanant de gouvernements.

19. Les gouvernements ont un quasi-monopole en ce qui concerne les engagements en faveur d’actions faisant intervenir des instruments économiques et budgétaires, et ils tiennent également la tête pour ce qui est des engagements relatifs aux instruments juridiques, réglementaires et politiques. Toutefois, les instruments d’information ou fondés sur l’éducation, les instruments de renforcement des capacités et d’application volontaire sont également la cible de nombreuses actions prônées par des gouvernements aspirant à l’écologisation de l’économie, tant au sein de l’Union européenne qu’en dehors.

 Secteurs économiques[[9]](#footnote-10)

20. La répartition des engagements entre trois catégories générales (« Ensemble de l’économie », « Villes » et « Secteurs ») révèle également des caractéristiques intéressantes (annexe, fig. IV). La catégorie « Villes » est la plus populaire (10 engagements au total). Le caractère imprécis de certaines définitions peut ici avoir joué un rôle, en ce sens que certains engagements relatifs, par exemple, aux secteurs des transports urbains ou de l’énergie n’ont pas été classés dans la catégorie « Villes ».

21. On observe une différence notable entre les engagements des gouvernements et ceux des autres parties prenantes dans la manière d’aborder des secteurs particuliers : là où un engagement gouvernemental ne cible guère qu’un ou deux secteurs bénéficiaires, l’engagement type d’une partie prenante autre que gouvernementale peut en cibler environ six. On voit donc qu’il est utile de considérer séparément les engagements des gouvernements et des autres parties prenantes.

22. Environ 61 % des engagements pris par les gouvernements ciblent l’ensemble de l’économie, mais 12 % s’adressent en outre à quelques secteurs bénéficiaires. Par secteur, la répartition des engagements gouvernementaux est la suivante :

a) Ensemble de l’économie (53) ;

b) Énergie (15) ;

c) Agriculture (13) ;

d) Transports (12) ;

e) Eau (10) ;

f) Déchets (9) ;

g) Logement, bâtiments et construction (9) ;

h) Divers (8) ;

i) Sylviculture et pêche (6) ;

j) Secteur manufacturier (6) ;

k) Tourisme (5) ;

l) Villes (4) ;

m) Secteur minier (3).

23. Il en va différemment des engagements non gouvernementaux : seuls 7 des 37 engagements ciblent un ou deux secteurs ; les 30 autres (81 %) correspondent à des mesures ciblant l’ensemble de l’économie, explicitement ou non, et concernent entre 6 et 10 secteurs.

 Objectifs et cibles de développement durable

24. Pour montrer à la fois les approches similaires et différentes, les données liées aux objectifs de développement durable (annexe, fig. V) en rapport avec les engagements sont évaluées séparément pour les gouvernements et les autres parties prenantes.

25. Pour les gouvernements, l’ODD 12 (consommation et production responsables) vient clairement en tête. La liste ci-dessous situe en ordre décroissant l’importance accordée aux différents objectifs au travers des engagements pris par les gouvernements :

a) Objectif 12 : consommations et production responsables − 63 % ;

b) Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure − 39 % ;

c) Objectif 13 : action climatique − 36 % ;

d) Objectif 7 : énergie propre et d’un coût abordable − 35 % ;

e) Objectif 11 : villes et communautés durables − 34 % ;

f) Objectif 8 : travail décent et croissance économique − 32 % ;

g) Objectif 6 : eau propre et assainissement − 27 % ;

h) Objectif 15 : vie terrestre − 27 % ;

i) Objectif 3 : bonne santé et bien-être − 22 % ;

j) Objectif 14 : vie aquatique − 20 % ;

k) Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs − 20 % ;

l) Objectif 2 : faim « zéro » − 12 % ;

m) Objectif 4 : éducation de qualité − 10 % ;

n) Objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces − 9 % ;

o) Objectif 1 : pas de pauvreté − 6 % ;

p) Objectif 10 : inégalités réduites − 3 % ;

q) Objectif 5 : égalité entre les sexes − 1 %.

26. On observe des différences entre les engagements gouvernementaux des 16 États membres de l’Union européenne et les 8 pays d’Europe orientale, du Caucase et de l’Asie centrale ayant pris part à l’Initiative. Plus de la moitié des engagements de ce dernier groupe concernent l’objectif 9 (56 %, contre 31 % pour l’Union européenne) et l’objectif 8 (52 %, contre 27 % pour l’Union européenne). Environ un quart concernent l’objectif 16 (26 %, contre 2 % pour l’Union européenne) et l’objectif 17 (22 %, contre 7 % pour l’Union européenne). Les engagements relatifs à l’objectif 4 révèlent un écart similaire mais à une moindre échelle (15 % pour les pays d’Europe orientale, du Caucase et de l’Asie centrale, contre 4 % pour l’Union européenne). Par comparaison, avec seulement 7 %, l’objectif 14 est pratiquement ignoré des pays d’Europe orientale, du Caucase et de l’Asie centrale, alors qu’il figure au nombre des engagements importants (22 %) pour l’Union européenne.

27. Dans une large mesure, le tableau des engagements, aux yeux des parties prenantes non gouvernementales, est proche de celui des gouvernements, à l’exception de l’objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Pour ce groupe, l’objectif 17 est le plus fréquemment cité comme étant lié aux actions sur lesquels portent les engagements − ce qui n’est guère surprenant dans la mesure où bon nombre d’engagements de ce groupe reposent sur la collaboration transfrontière aux niveaux régional et sous-régional. Les objectifs de développement durable à caractère environnemental (et non social) sont eux aussi légèrement mieux placés aux yeux de ce groupe. La liste ci-dessous situe en ordre décroissant l’importance accordée aux différents objectifs au travers des engagements pris par les parties prenantes non gouvernementales :

a) Objectif 12 : consommations et production responsables − 57 % ;

b) Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs − 41 % ;

c) Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure − 38 % ;

d) Objectif 13 : action climatique − 38 % ;

e) Objectif 6 : eau propre et assainissement − 35 % ;

f) Objectif 15 : vie terrestre − 32 % ;

g) Objectif 3 : bonne santé et bien-être − 32 % ;

h) Objectif 11 : villes et communautés durables − 32 % ;

i) Objectif 7 : énergie propre et d’un coût abordable − 30 % ;

k) Objectif 8 : travail décent et croissance économique − 30 % ;

l) Objectif 14 : vie aquatique − 30 % ;

m) Objectif 2 : faim « zéro » − 16 % ;

n) Objectif 4 : éducation de qualité − 16 % ;

o) Objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces − 8 % ;

p) Objectif 1 : pas de pauvreté − 8 % ;

q) Objectif 10 : inégalités réduites − 3 % ;

r) Objectif 5 : égalité entre les sexes − 0 %.

 Résultats des rapports dressés concernant l’état d’avancement
de la mise en œuvre des engagements

28. Des réponses ont été reçues de 23 gouvernements (85 % des États membres participants) et de 8 organisations (62 % des organisations participantes), soit 78% de l’ensemble des parties prenantes (31 sur un total de 40). Des informations ont été reçues à propos de 96 actions (77 % de l’ensemble des engagements).

29. Si un point de contact a été identifié pour chaque engagement pris, l’outil utilisé pour l’enquête a été conçu de manière à permettre des réponses décentralisées, les rapports étant présentés pour mettre en lumière chaque engagement considéré individuellement. C’est ainsi que, dans certains cas, plus d’un répondant a répondu au nom de certaines parties prenantes. C’est pourquoi 41 fonctionnaires et experts représentant 31 parties prenantes ont pris part à l’enquête.

30. L’état d’avancement de la mise en œuvre des engagements est évalué sur la base des données de l’enquête. À la question « L’engagement pris a-t-il été suivi d’effets ? » trois réponses différentes pouvaient être données : « oui », « en cours » et « non ». Compte tenu de cette approche simplifiée, certains répondants ont coché à la fois « oui » et « en cours » pour certains engagements, voulant signifier par là qu’une suite avait été donnée et que l’action était toujours en cours.

31. L’état d’avancement (annexe, fig. VI) de 96 engagements (sur un total de 124) a été notifié[[10]](#footnote-11) au secrétariat (77 %). Le taux de réponse est similaire (77 %‑78 %) pour les différents groupes de parties prenantes − gouvernements, entités non gouvernementales, Gouvernements des États membres de l’Union européenne ou de l’Europe orientale, du Caucase et de l’Asie centrale.

32. Seuls quatre engagements (4 % de l’ensemble des engagements consignés) n’ont pas été suivi d’effets ; 1 engagement est signalé comme étant « en cours » et « non suivi d’effets » ; 49 (51 %) sont en cours de mise en œuvre ; 15 (16 %) sont signalés comme étant tout à la fois « en cours » et « suivis d’effets » ; et 28 autres (29 %) sont signalés comme ayant été pleinement suivi d’effets.

33. Les gouvernements ont rendu compte de l’état d’avancement de 67 de leurs 87 engagements (77 %). Parmi ceux-ci, 2 engagements (3 % de ceux dont les gouvernements ont rendu compte) n’ont vu aucune progression ; 1 engagement est signalé comme étant tout à la fois « en cours » et « non suivi d’effets » ; 35 (52 %) sont en cours ; 8 (12 %) sont signalés comme étant tout à la fois « en cours » et « suivis d’effets » ; et 23 autres (33 %) sont signalés comme ayant été pleinement suivis d’effets. L’état d’avancement des engagements pris par les États membres de l’Union européenne est presque également réparti entre « en cours » et « suivi d’effets ». Le rapport est de 3 pour 1 en ce qui concerne les Gouvernements des États d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale.

34. Les parties prenantes non gouvernementales ont rendu compte de l’état d’avancement de 29 de leurs 37 engagements (78 %). Parmi ceux-ci, 3 engagements (10 % des engagements consignés) n’ont vu aucune progression ; 14 (48 %) sont en cours ; 7 (24 %) sont signalés comme étant tout à la fois « en cours » et « suivis d’effets », tandis que 5 engagements (17 %) sont signalés comme ayant été pleinement suivis d’effets.

 La valeur de l’Initiative de Batumi pour une économie verte

35. En réponse à l’affirmation « L’Initiative de Batumi pour une économie verte contribue utilement à l’écologisation de l’économie dans la région paneuropéenne », 34 (97 %) des 35 répondants se sont dits tout à fait d’accord (18 réponses, soit 51 %), plus ou moins d’accord (16 réponses, soit 46 %), et un répondant n’a pris position ni dans un sens ni dans l’autre. Trois répondants se sont dits « sans opinion » et deux ont commenté leur réponse. Le jugement était plus positif de la part des Gouvernements d’Europe orientale, du Caucase et de l’Asie centrale, et aussi des organisations, deux tiers de chaque groupe s’étant déclarés tout à fait d’accord avec l’affirmation.

 II. Conclusions : enseignements tirés et difficultés rencontrées

36. Le thème de l’écologisation de l’économie continue de nourrir l’intérêt des États membres de la CEE. Déjà deux conférences ministérielles « Un environnement pour l’Europe », à savoir Astana en 2011 et Batumi en 2016, ont offert l’occasion de traiter ce thème face à un choix de deux thèmes majeurs. Le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement, et l’Initiative de Batumi pour une économie verte qui est censée en être l’application, sont le résultat logique des efforts déployés à ce sujet. L’Initiative de Batumi reste ouverte à de nouveaux participants et à de nouveaux engagements de la part des participants existants.

37. L’enquête a démontré que l’Initiative de Batumi était un instrument utile pour la concrétisation du Cadre stratégique, puisque 97 % des répondants l’ont jugée utile au processus destiné à favoriser l’écologisation de la région paneuropéenne. On observe toutefois un écart notable entre les groupes de répondants : alors que les gouvernements d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale l’ont qualifiée de « clairement utile », ceux de l’Union européenne, tout en restant positifs, l’ont qualifiée de « plutôt utile ». Peut‑être faut-il y voir la conséquence du profil actuel de la coopération régionale et transfrontière de manière générale, qui reflète la dichotomie existante entre deux mondes : celui qui est à la source de l’expérience et du financement et celui qui en bénéficie.

38. Le taux de réponse relativement élevé à l’enquête permet de tirer les conclusions suivantes avec un degré de confiance suffisant quant à la progression de la mise en œuvre des engagements volontaires :

a) Dans son ensemble, la région paneuropéenne applique activement des mesures qui vont dans le sens de l’économie verte, comme le montre la répartition géographique relativement équilibrée des parties prenantes ayant pris des engagements dans l’ensemble de la région ;

b) De l’analyse des objectifs et des domaines d’intervention auxquels renvoient les engagements, on peut tirer les constatations suivantes :

i) Une approche gouvernementale par défaut de l’écologisation de l’économie révèle que les buts vers lesquels il faut tendre doivent être principalement de nature économique, complétées ici et là d’ambitions soigneusement dosées concernant l’environnement et, plus rarement, les avancées sociales. Si cette approche n’est pas en incohérence avec la définition de l’économie verte, les raisons et les conséquences d’un manque relatif d’ambitions d’ordre social pourront être l’objet de débats ultérieurs ;

ii) Les thèmes qui concernent la consommation et la production durables sont au centre des actions liées à l’économie verte, tant pour les gouvernements que pour les autres parties prenantes, tandis que les emplois verts et le commerce vert apparaissent peu populaires. Ceci peut s’expliquer en partie, d’une part par la plus grande expérience qu’ont les gouvernements de la réglementation de la consommation et de la production, et, d’autre part, par l’aspiration à une neutralité budgétaire, ou mieux, à une balance excédentaire. Les actions à mener dans des secteurs moins populaires peuvent également exiger des instruments novateurs qui, soit ont moins été mis à l’essai, soit nécessitent d’importants investissements initiaux ;

c) L’analyse des types d’actions menées au titre des engagements pris :

i) Confirme la préférence traditionnelle des gouvernements pour les approches contraignantes, prenant appui sur des instruments juridiques, réglementaires et politiques, par opposition aux instruments économiques et budgétaires, dans un rapport de 2 à 1 ;

ii) Révèle également que cette préférence s’accentue avec la prise de conscience du besoin d’une plus large participation du public et d’autres parties prenantes par le biais de l’information, de l’éducation, du renforcement des capacités et du recours à des instruments non contraignants, avec une large participation de parties prenantes autres que gouvernementales ;

d) L’analyse des secteurs économiques bénéficiaires révèle les points ci-après :

i) Les mesures appliquées par les gouvernements visent habituellement l’économie dans son ensemble ou, à l’inverse, un ou deux secteurs au maximum. Par contraste, les actions des parties prenantes non gouvernementales sont beaucoup plus ambitieuses, puisqu’elles visent en moyenne six secteurs. Les raisons possibles à cet état de fait peuvent être à chercher dans les différences de définition, la nature du travail des entités concernées et les critères à remplir pour obtenir les fonds nécessaires ;

ii) Les secteurs de l’énergie, de l’agriculture et des transports sont ceux sur lesquels portent prioritairement les mesures gouvernementales tendant vers l’économie verte, à l’opposé du secteur minier, qui est le moins populaire ;

e) L’analyse des liens unissant les actions qui tendent vers la réalisation des objectifs de développement durable révèle que :

i) Les parties prenantes se réjouissent des liens qui rattachent leurs actions aux objectifs de développement durable ;

ii) Les gouvernements ont tendance à appréhender l’économie verte comme un concept avant tout économique (tout comme l’analyse des domaines d’intervention dont il est question plus haut) : près de deux tiers des engagements sont liés à l’ODD 12 (consommation et production responsables), directement suivi des objectifs ayant trait à l’industrie et à l’énergie, ce qui corrobore cette perception ;

iii) Au sein du groupe des parties prenantes gouvernementales, on relève de nombreuses actions parmi les pays d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale ciblant l’objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure), l’objectif 8 (travail décent et croissance économique), et l’objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), qui peuvent être le reflet des priorités en matière de développement, telles que le renforcement de la base industrielle et des structures de gouvernance. Ce groupe accorde également plus d’intérêt que d’autres à l’objectif 4 (éducation de qualité) ;

iv) Les organisations sont remarquablement actives sur le terrain de l’objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), ce qui semble naturel. L’intérêt des gouvernements pour cet objectif est cependant moins prononcé ;

v) Les objectifs liés à l’égalité entre les sexes, à la réduction des inégalités en général et à la lutte contre la pauvreté sont rarement pris en compte dans les actions qui tendent vers l’écologisation de l’économie, tandis que les objectifs liés à l’environnement et au bien-être des populations se situent quelque part à mi-chemin.

39. Les défis auxquels se heurtent les pays et les organisations sont décrits dans les commentaires et les éclaircissements consignés dans le questionnaire. Parmi ceux qui font obstacle à l’écologisation de l’économie, on citera ceux-ci :

a) **Politique générale et législation** : problèmes liés aux définitions juridiques ; absence de l’économie verte dans les stratégies sectorielles ;

b) **Pouvoirs Publics** : capacités humaines et financières limitées des autorités responsables de l’environnement ; sensibilisation et compétences limitées des ministres étrangers aux questions environnementales ; changements institutionnels fréquents et rotations fréquentes des personnels ; difficultés de dialogue et de coordination interministériels ; difficulté de mise au point de mesures transversales ; différence de traitement d’un même sujet selon les autorités qui s’en saisissent ; très faible niveau de sensibilisation à l’économie verte ou aux objectifs de développement durable à l’échelle locale ; lenteur de désignation de responsables ou de points focaux nuisant à la coopération transfrontière et sous-régionale ; insuffisance du niveau d’habilitation des autorités responsables des questions environnementales ; et instabilité institutionnelle, source de retard dans les décisions et de réexamen des accords ;

c) **Secteur privé** : Préoccupations liées à la confidentialité ; difficultés que risque d’entraîner l’application de nouvelles règles pour les installations anciennes ; accès limité au financement pour les actions vertes ; problèmes d’effectifs dans les PME ; disponibilité limitée des technologies modernes ; prise de conscience restreinte de la problématique de l’économie verte ; faible motivation pour le passage à l’économie verte ;

d) **Marchés** : difficulté introduction de nouveaux produits recyclés ; nombre restreint de producteurs et de prestataires actifs dans l’économie verte ; concurrence des produits et services écologiques avec les produits et services à faible coût ; distorsion causée par les subventions qui portent préjudice à l’environnement ; maigre niveau de reconnaissance des écolabels ; problème des contrefaçons et de l’écoblanchiment ;

e) **Données et recherches** : manque de données adéquates pour la prise de décisions ; difficultés d’harmonisation entre différents cadres juridiques pour la collecte de données et les méthodologies applicables aux indicateurs ; difficulté d’obtention de données au niveau local ; recherches non conclusives, subjectives, dépassant le champ d’application prévu, ou difficiles à traduire en mesures pratiques ;

f) **Marchés publics à orientation écologique** : thème relativement nouveau, surtout dans les pays à économie en transition ; processus perçu comme onéreux et compliqué ; craintes liées aux conditions restreintes de la mise en compétition et aux réclamations dont peuvent faire l’objet les résultats des appels d’offres ; absence de prise en compte dans la phase de planification, aggravée par la difficulté de la faire prendre en compte par la suite ; procédures complexes et faible niveau d’attractivité des petits volumes aux yeux des sociétés ; besoins de formation des personnels à des procédures spéciales ;

g) **Public** : difficulté de modification des habitudes des consommateurs ; difficulté de communication des bénéfices ; informations rarement disponibles dans les langues locales ;

h) **Éducation** : manque d’intérêt des donateurs à appuyer les activités en la matière ; progrès limités de la refonte des programmes d’éducation et de formation techniques et professionnels.

 III. Étapes suivantes et suivi

40. Le présent document et le débat au sein du Comité montrent que les dispositions contenues dans le Cadre stratégique (par. 40 et 41) ont été satisfaites, qui précisent notamment que le premier cycle d’établissement de rapports sur l’état d’avancement devra être effectué durant l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence de Batumi.

41. L’expérience des pays dans l’utilisation d’instruments particuliers de l’économie verte et dans l’application d’approches découlant de la mise en œuvre pratique des engagements volontaires au titre de l’Initiative de Batumi peut se révéler extrêmement précieuse, surtout pour les États membres en quête des meilleurs moyens de faciliter l’écologisation de leur économie. Les échanges d’informations et de données d’expérience par le biais de contacts bilatéraux et multilatéraux peuvent aider simultanément à rehausser le niveau de motivation des acteurs nationaux essentiels et à éliminer certaines résistances auxquelles peut se heurter l’application pratique des mesures tendant vers l’écologisation de l’économie.

42. Le Comité est bien placé pour stimuler la transition nécessaire vers l’économie verte dans la région. En effet, il apparaît comme une plateforme éprouvée pour la prise de décisions politiques à l’échelle régionale, notamment dans le cadre du processus « Un environnement pour l’Europe ». De plus, il s’est doté, avec le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement, d’une politique de promotion de l’économie verte qui a l’aval de la région, et enfin, pour concrétiser cette politique, il dispose d’un véhicule pratique pour la compilation et l’échange d’informations, à savoir l’Initiative de Batumi pour une économie verte.

43. Il est donc essentiel, pour aller plus loin, que le Comité débatte des étapes suivantes en vue de s’entendre sur la marche à suivre. Certaines de ces étapes ont déjà été entérinées et mises en œuvre − par exemple celles qui consistent à mettre les résultats découlant des rapports à la disposition des plateformes régionales de haut niveau ayant compétence pour les recevoir, en accord avec le Cadre stratégique (par. 41) et à continuer de soutenir l’Initiative dans le but de concrétiser le Cadre stratégique par l’entremise des sites Web de la CEE et de la Plateforme de connaissances pour la croissance verte (que l’on s’efforcera éventuellement de retoucher pour une promotion plus active). De nouvelles mesures pourront en outre être proposées et débattues, telles que l’organisation de réunions des parties prenantes sous une forme se prêtant à un meilleur échange et à une meilleure promotion des données d’expérience.

44. La mise en œuvre du Cadre stratégique et de l’Initiative de Batumi devra continuer à faire l’objet d’examens périodiques de la part du Comité, selon les modalités que le Comité devra définir.

 IV. Questions soumises à l’examen du Comité des politiques
de l’environnement

45. Le Comité est invité à se prononcer sur les points suivants :

a) Quelle est l’efficacité actuelle de la coopération régionale en matière d’écologisation de l’économie ? Les répondants ayant rempli le questionnaire de l’examen à mi-parcours semblent s’accorder sur l’utilité de l’Initiative de Batumi pour une économie verte. Ce consensus reflète-t-il la valeur ajoutée réelle du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement et celle de l’Initiative ?

b) Quels résultats présentent-ils le plus d’intérêt dans cette vue d’ensemble des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements ? Confirment-ils les attentes du Comité ? L’absence relative des aspects sociaux dans les engagements est-elle un motif de préoccupation ?

c) Quels enseignement positifs et négatifs peut-on tirer à ce jour de la mise en œuvre de l’Initiative de Batumi pour une économie verte ? Quels sont les principaux défis à relever dans ce processus ? Quels aspects ces défis présentent-ils aux niveaux régional et national ? Comment y répondre ?

d) Quelles étapes peut-on proposer pour maximiser l’incidence de l’Initiative de Batumi à différents niveaux ? Comment faire pour intensifier le partage de données d’expérience entre parties prenantes ?

e) À quelle fréquence conviendrait-il d’établir des rapports sur les progrès et les résultats de l’Initiative de Batumi ? Sous quelle forme faudrait-il en rendre compte à la prochaine conférence « Un environnement pour l’Europe » ? Faudrait-il soumettre des rapports intérimaires au Comité, et sous quelle forme ?

 Annexe[[11]](#footnote-12)\*

 Fiches d’information et graphiques

# Tableau 1

**Nombre d’engagements pris/notifiés par les participants à l’Initiative de Batumi pour une économie verte**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Albanie | 0 | Estonie | 2/2 | Liechtenstein | 0 | Serbie | 0 |  |  |
| Andorre | 0 | Finlande | 2/2 | Lituanie | 5/5 | Slovaquie | 1/1 | CAREC | 8/7 |
| Arménie | 0 | France | 2/2 | Luxembourg | 1/1 | Slovénie | 1/1 | Cittadellarte-Pistoletto Found | 2/0 |
| Autriche | 1/0 | Géorgie | 4/4 | Malte | 0 | Espagne | 0 | ECO-Forum européen | 1/0 |
| Azerbaïdjan | 1/1 | Allemagne | 4/4 | Monaco | 0 | Suède | 4/0 | GGKP | 1/1 |
| Bélarus | 5/5 | Grèce | 0 | Monténégro | 0 | Suisse | 5/4 | FoP.47/UNEP/GRI | 1/0 |
| Belgique | 0 | Hongrie | 4/4 | Pays-Bas | 5/2 | Tadjikistan | 0 | ICSD/IFAS | 1/1 |
| Bosnie-Herzégovine | 0 | Islande | 0 | Norvège | 0 | Ex-République yougoslave de Macédoine | 0 | IPEN/Centre pour l’environnement et le développement durable | 2/0 |
| Bulgarie | 0 | Irlande | 0 | Pologne | 5/2 | Turquie | 0 | IRP/UNEP | 1/1 |
| Canada | 0 | Israël | 0 | Portugal | 4/3 | Turkménistan | 0 | OCDE | 4/4 |
| Croatie | 5/5 | Italie | 4/4 | République de Moldova | 5/5 | Ukraine | 4/3 | REC Caucase | 4/4 |
| Chypre | 0 | Kazakhstan | 2/2 | Roumanie | 2/2 | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | 0 | REC CEE | 1/0 |
| Tchéquie  | 0 | Kirghizistan | 1/0 | Fédération de Russie | 0 | États-Unis d’Amérique | 0 | CEE | 8/8 |
| Danemark | 0 | Lettonie | 3/3 | Saint-Marin | 0 | Ouzbékistan | 5/0 | PNUE | 3/3 |

# Figure I

**États membres de la CEE participant et rendant compte à l’Initiative de Batumi,
par sous-région**

États membres
de la CEE
ne participant
pas encore

UE

# Figure II

**Engagements au titre de l’Initiative de Batumi, par objectif et par domaine d’intervention**

Actions primordiales

I.1. Améliorer la mesure et la valorisation du capital naturel

I.2. Encourager l’internalisation des externalités négatives
et l’utilisation durable du capital naturel

I.3. Renforcer les écosystèmes et les services écosystémiques dans le cadre de l’infrastructure écologique

II.1. Orienter le comportement des consommateurs
vers des modes de consommation durables

II.2. Développer un capital physique non polluant
pour des modèles de production durables

II.3. Promouvoir un commerce vert et équitable

III.1. Augmenter le nombre d’emplois verts et décents
tout en développant le capital humain requis

III.2. Améliorer l’accès aux services, à une vie saine
et au bien-être

III.3. Promouvoir la participation du public et l’éducation
au développement durable

# Figure III

**Engagements au titre de l’Initiative de Batumi, par type d’actions**

# Figure IV

**Engagements au titre de l’Initiative de Batumi, par secteur**

Gouvernements

a) Ensemble de l’économie

b) Villes

Agriculture

Sylviculture et pêche

Énergie

Secteur minier

Secteur manufacturier

Transports

Eau

Déchets

Tourisme

Logement, bâtiments et construction

Divers

# Figure V

**Engagements au titre de l’Initiative de Batumi, par objectif
de développement durable**

Parties prenantes non gouvernementales

Gouvernements

# Figure VI

**Progression de la mise en œuvre des engagements pris au titre
de l’Initiative de Batumi**

Parties prenantes
non gouvernementales

Non

En cours + non

En cours

Oui + en cours

Oui

1. Plusieurs actions seront menées en partenariat avec d’autres organisations citées dans les engagements ; le présent document ne fait état que des organisations chefs de file. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/initiatives/big-e. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir www.greengrowthknowledge.org/big-e. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les critères de sélection devant aider à identifier les actions à mener pour favoriser le passage à l’économie verte sont spécifiés dans l’appendice du cadre stratégique. [↑](#footnote-ref-5)
5. Consultable en anglais sur la page Web relative à la vingt-quatrième session du Comité (www.unece.org/index.php?id=50063). [↑](#footnote-ref-6)
6. Tels que définis dans le Cadre stratégique, par. 18. [↑](#footnote-ref-7)
7. La plupart des engagements portent sur plusieurs domaines d’intervention, de sorte que le nombre total de domaines d’intervention et d’objectifs énoncés dans les engagements dépasse le nombre des engagements eux-mêmes ; c’est pourquoi on a un total dépassant les 100 % dans certains paragraphes. [↑](#footnote-ref-8)
8. Telles que définies dans le Cadre stratégique, annexe, par. 8. [↑](#footnote-ref-9)
9. Tels que définis dans le Cadre stratégique, appendice, par. 6 et note de bas de page c. [↑](#footnote-ref-10)
10. Étant donné le délai donné pour répondre, le taux réel de mise en œuvre des engagements pourrait être supérieur à celui reflété dans le présent document, à paraître en novembre 2018. [↑](#footnote-ref-11)
11. \* Le texte original de l’annexe en langue anglaise n’a pas été soumis aux services d’édition. [↑](#footnote-ref-12)